



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/09/2022

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 6 septembre, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<b>Présents :</b>
<b>Nombre de Conseillers présents : 15</b>	Gérard Dèque, Samuel Périddy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.
<b>Nombre de Conseillers représentés : 0</b>	<b>Excusés :</b>
<b>Début de séance : 20h30</b>	<b>Absent :</b>
<b>Fin de séance : 21h15</b>	<b>Pouvoirs :</b>
	<b>Secrétaire : Lucie Rousselet-Jurcevic</b>

### CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DU FEEDER

CONVOCAATION  
LE 06 09 2022

AFFICHAGE LE

20 SEP 2022

M. le Maire laisse la parole à Laurent Poncet qui explique qu'une consultation a été lancée, fin mai 2022, afin de trouver un maître d'œuvre pour suivre le chantier de connexion entre le forage d'eau potable du Crêt de la Chapelle et le réservoir principal.

Pour rappel, ces travaux doivent permettre une sécurisation de la desserte en eau potable en quantité et en qualité satisfaisante sur l'ensemble de la commune en faisant basculer la ressource du Crêt de la Chapelle en « ressource principale » à la place de la ressource du Bief Rouge, devant être abandonnée.

La CAO, en date du 22 août 2022, propose de retenir l'entreprise JDDBE dont la prestation s'élève à :

**\* Pour la mission 1 : Taux de rémunération sur base travaux**

Taux de rémunération t : 3,80 %

Forfait de rémunération : 400.000,00 € X 3,80 = 15.200,00 € HT

**\* Pour la mission 2 (optionnelle) :**

> **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les essais de réception et les essais de garantie : 960,00 € HT**

> **Réalisation des dossiers réglementaire : 2.720,00 € HT**

**TOTAL (avec toutes les options) : 18.880,00 € HT - 22.656,00 TTC**

Le Maire précise que ces travaux devraient bénéficier d'une subvention de l'ordre de 60 % (50 % Agence de l'eau + Complément de 10 % du Département du Doubs) et que ces dépenses sont faites sur le budget eau.

**Le Conseil Municipal de METABIEF, après en avoir délibéré,**

- **Vu l'exposé du Maire et le tableau récapitulatif des offres,**
  - **Vu le Code des Marchés Publics,**
  - **Vu le budget de l'exercice en cours,**
  - **Vu la consultation lancée dans le respect des règles afférentes à la procédure adaptée,**
  - **Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à l'Est Républicain et à La Terre de Chez Nous le 23 mai 2022,**
  - **Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 août 2022 qui a choisi le bureau d'études JDBE pour assurer la maîtrise d'œuvre,**
  - **Vu l'acte d'engagement du bureau JDBE ci-joint,**
- à l'unanimité :**
- **choisit le bureau JDBE pour assurer la maîtrise d'œuvre menant à la connexion entre le forage d'eau potable du Crêt de la Chapelle et le réservoir principal et ouvre les crédits au compte n°21561 pour l'exercice budgétaire 2022.**
  - **autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

